

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Corriveau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/66d77c95557c1c0c6baf842f>

Date d'obtention : 2024-02-21 17:21:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Les étapes préliminaires permettent l'analyse de la situation. La grille d'évaluation de la trousse permet réellement d'évaluer si c'est un acte impulsif ou malveillant en parlant à la personne qui signale ou la victime, par son amorce, sa nature, en tentant de comprendre les intentions et l'étendue de la situation. Ensuite, on vérifie les informations. et finalement, à la lumière des infos, on dirige vers le SPVM si nous jugeons que c'est malveillant ou criminel en se référant aux facteurs à considérer (âge, circonstances, natures des images et/ou des gestes, le nombre de personnes impliquées, publication ou non, conséquences pour la victime et le niveau de collaboration)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut vraiment se référer au protocole, car parfois ce n'est pas du sextage... De là, prendre le temps de bien analyser, ne pas s'empresse de répondre aux policiers, car nous ne sommes pas mandataires du SPVM, aux journalistes et même aux parents, si nous n'avons pas assez d'infos...

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque nous rencontrons la victime, car nous devons faire preuve d'empathie tout en l'éduquant sur les conséquences de ses comportements pour éviter une récidive. Il y a également la confiscation du cellulaire d'un jeune qui aurait agi de façon malveillante, car il risque de ne pas vouloir collaborer surtout dans notre école qui spécialisée dans les problématiques de comportements graves chez des garçons.